Vous êtes membre de la CP 310 ? Alors, ceci vous concerne!

La Prime syndicale de la CP 310 sera payée à partir du 15 septembre 2024

Modalités

- Avoir au moins 6 mois de prestations au cours de 2023 dans une entreprise de la CP 310 (sauf pour les prépensionnés et les pensionnés).
- Les prépensionnés et les pensionnés reçoivent cette prime s'ils ont travaillé au moins 1 mois dans l'année du paiement.
- Affiliation au plus tard 1/3/2024 et être en ordre de cotisation au moment du paiement.

Montant : 35,00 € pour les travailleurs à temps plein et à temps partiel

Paiement: à partir du 15/09/2024

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient. Rendez-vous sur : http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer
S'affilier ? http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer

